

Wibald de Stavelot

Abbé d'Empire (+1158)

D'or et de parchemin

Espace permanent Wibald suite à l'exposition
qui s'est déroulée du 25 septembre au 29 novembre 2009

Sous la direction d'Albert Lemeunier

Stavelot 2009



Wibald de Stavelot (+1158)



Nicolas Schroeder

*Contributions de l'histoire sociale à une biographie**

Depuis longtemps, Wibald de Stavelot attire l'attention des historiens et des historiens de l'art¹. On a reconnu très tôt qu'il joua un rôle central dans l'histoire de l'Empire, des abbayes de Stavelot-Malmedy et de Corvey. Il apparaît comme une figure incontournable de l'art mosan et de la culture – au sens large – de son époque. Au niveau local, on a principalement tenu compte de ses actions comme seigneur foncier réorganisant les domaines de ses abbayes. Ces circonstances ont mené à la rédaction d'une abondante littérature spécialisée et d'articles de qualité². De ce fait, proposer dans le présent catalogue une notice biographique de plus semblait peu intéressant et une approche particulière a été privilégiée.

Force est de constater que la personnalité de Wibald a attiré l'attention parce que l'abbé semble avoir été un acteur essentiel du changement. Il chevauche différentes catégories que les médiévistes manient comme des outils assurant l'intelligibilité de leur discours. De ce fait, il cristallise oppositions et contradictions. Qu'il s'agisse des rapports entre Église et Empire ou du recul du pouvoir impérial et de la naissance des principautés territoriales, Wibald fut impliqué directement dans ces évolutions, ce qui fait de lui un pôle incontournable, mais également un véritable défi à la périodisation.

De manière indirecte se trouve formulée ici une question à laquelle les biographes se voient confrontés de façon récurrente. Comment déterminer quelles sont, dans la vie d'un homme, la part qui revient à sa personnalité, à son caractère et celle qui relève davantage du contexte social et de l'entourage? Franz-Josef Jakobi avait déjà souligné en 1979 que les historiens qui se contentaient d'étudier les phases de la vie de Wibald durant lesquelles il fut actif sur un plan politique ne pouvaient espérer cerner sa personnalité³. Cette observation l'avait mené à aborder la vie de Wibald en tenant

également compte de son activité de moine et d'abbé. Cette approche permet de souligner la complexité de la personnalité de Wibald et son attachement aux valeurs et aux traditions de l'ordre bénédictin. Jakobi défend de manière convaincante que la formation de Wibald, son parcours monastique et son environnement social s'avèrent déterminants pour son comportement et le cours de sa vie.

Le présent article s'inscrit dans cette approche. Après avoir présenté de manière synthétique les grandes lignes de la vie de Wibald, il s'agira d'insister sur ce que son parcours a de commun. En traitant de trois thèmes – «le pouvoir», «la culture et la foi», «la richesse» – on tentera de souligner à quel point la vie de l'abbé s'inscrit dans les mentalités et les institutions de son époque. Cette approche fort contrastée et qui surprendra peut-être au premier abord répond à une exigence de méthode. En effet, l'historiographie wibaldienne a trop souvent privilégié l'excès inverse⁴; trop d'événements ou de comportements ont été qualifiés d'extraordinaires et expliqués par la personnalité hors norme de Wibald alors qu'ils sont, à bien y regarder, relativement banals. Il s'agira ici de remettre ces éléments dans leur contexte et de leur rendre leur pleine mesure. Ravaler de la sorte la stature de Wibald présente un double intérêt. Premièrement, cette approche permet, ainsi que l'a récemment fait Susanne Wittekind en étudiant les pièces orfévrees attribuées à Wibald, de considérer le célèbre abbé comme un acteur de son temps et de voir avant tout ce qu'il nous apprend sur son époque⁵. Par ailleurs, seule une approche partant de l'étude de l'habituel et du récurrent permet d'identifier l'extraordinaire et la singularité avec discernement.

1. Repères biographiques

Issu de la *familia* monastique de Stavelot-Malmedy, Wibald serait né aux alentours de 1098. Il fut formé à Stavelot-Malmedy et, ensuite, à Liège. A cette époque (1115), il suivit les cours du célèbre théologien Rupert de Saint-Laurent et se lia avec de nombreux personnages influents⁶. En 1117, il

devint moine à Waulsort. Un an plus tard, il intégra l'abbaye de Stavelot-Malmedy. Durant la décennie suivante, il progressa dans la hiérarchie de la communauté. Ses premiers contacts avec la cour impériale datent de cette époque (1122).

En 1130, il devint abbé de Stavelot-Malmedy. Etant à la tête d'une importante abbaye impériale, il se rapprocha de l'empereur Lothaire III († 1137). Wibald participa à la campagne entreprise par ce dernier contre Roger de Sicile en 1136. Ces événements lui permirent de se rapprocher de plus en plus de la cour. Pendant quelques semaines, il fut abbé du Mont-Cassin, probablement en accord avec Lothaire. Le retour en force de Roger de Sicile après le départ de l'empereur obligea Wibald à fuir. Les années suivantes, il fut partagé entre l'administration de son abbaye et les affaires de l'Empire aux côtés du roi Conrad III († 1152)⁷. Le *servitium imperii* (service à l'Empire) prit de plus en plus d'importance pour Wibald durant le second quart des années 1140. Il devint l'un des principaux conseillers de Conrad III, dicta et rédigea bon nombre de diplômes au sein de la chancellerie impériale. Il y intervint de manière croissante comme témoin ou acteur et introduisit plusieurs nouveaux usages dans la rédaction des diplômes⁸. Sa position privilégiée le mena à la tête de l'abbaye de Corvey le 20 octobre 1146. Dans la lutte d'influence qui opposait en Saxe Conrad III au jeune Welf, Henri le Lion, placer un allié de l'Empire à la tête de Corvey, maison déchirée entre plusieurs factions et dont le temporel souffrait d'une mauvaise gestion, était une priorité.

Le double abbatat de Wibald et le service impérial occupent une place particulièrement importante dans cette période de la vie de l'abbé. Sollicité de toutes parts, vers la fin de l'année 1150, il essaya en vain de renoncer à l'abbatit de Stavelot-Malmedy. Il refusa également dans les années suivantes l'abbatit de Waulsort⁹. Sous Frédéric I^{er} Barberousse († 1190), l'activité de Wibald fut moins intense¹⁰. Toutefois, il participa encore à plusieurs ambassades, dont deux à Byzance. Lors du second voyage, le 19 juillet 1158, il mourut à Monastir en Macédoine. Un an plus tard, le corps de Wibald fut ramené par son frère Erlebald et inhumé devant l'autel majeur de l'abbatiale de Stavelot.

L'Eglise impériale

Dans la seconde moitié du X^e siècle, alors qu'Otton I^{er} jetait les bases de l'Empire germanique, les relations de parenté et les pactes d'amitié établis avec les puissants laïques ne suffisaient pas à créer un entourage fidèle à l'empereur. Trop souvent, les «grands» pensaient davantage à consolider leur propre pouvoir qu'à honorer leurs engagements. L'empereur essaya de contourner les laïcs en confiant des postes clefs, des domaines fonciers, des abbayes, des droits régaliens et parfois des comtés entiers à des évêques et des abbés. Ces importants ecclésiastiques étaient nommés par l'empereur. Ils formaient un personnel compétent et fidèle et il n'est pas de règne qui n'ait été marqué par quelque prélat.

Dès la seconde moitié du XI^e siècle cependant, engagée dans «la Réforme grégorienne», la papauté revendiqua une plus grande indépendance de l'Eglise. Il ne revenait pas à l'Empereur de nommer les évêques et les abbés mais au «peuple et au clergé». Cette «Querelle des Investitures» mena au concordat de Worms en 1122. L'empereur Henri V († 1125) parvint à un compromis avec la papauté. Si cette décision déstabilisa l'Eglise impériale, elle n'y mit pas définitivement fin pour autant.

2. Le pouvoir

2.1. Accéder au pouvoir

On a longtemps présenté l'accès de Wibald au pouvoir comme l'émergence d'un personnage particulièrement ambitieux dont les compétences exceptionnelles auraient assuré l'ascension irrémédiable. Déjà F.-J. Jakobi avait souligné l'inexactitude de cette lecture en faisant remarquer que les trente-cinq premières années de la vie de Wibald furent essentiellement consacrées à son activité monastique¹¹. Son ascension dans la hiérarchie de la communauté fut étalée sur dix ans et toute progressive (il occupa notamment les charges de maître et de portier de Stavelot avant de devenir abbé¹²). Stavelot-Malmedy, une des principales abbayes lotharingiennes, était intégrée au système de l'Eglise impériale : elle servit par exemple de lieu d'étape à côté des monastères de Corvey, Werden ou encore Reichenau¹³ et ses abbés devaient le *servitium imperii*. L'accession de Wibald à l'abbatit en 1130 marqua donc théoriquement son entrée

dans le cercle des hommes entourant l'empereur. Toutefois, ainsi que l'ont souligné Hans Peter Wehlt et Theo Kölzer, le *servitium imperii* ne découlait pas uniquement et de manière « automatique » des rapports féodaux ou des structures de l'Église impériale¹⁴. Il semble avoir été largement tributaire des relations personnelles et de la faculté des élites ecclésiastiques à se faire remarquer. Sous Barberousse, près de 60 % des évêques susceptibles de servir l'Empire ne le firent jamais¹⁵.

Wolfgang Petke à l'issue de son étude de l'entourage de Lothaire III souligne qu'on ne peut en aucun cas classer Wibald dans le cercle des proches de l'empereur dès son accession à l'abbatit¹⁶. L'abbé se rapprocha de manière progressive du pouvoir impérial par différentes interventions : le détachement d'un scribe stavelotain pour la chancellerie impériale (Thietmar B) ou encore la défense de l'évêque Alexandre, allié de Lothaire accusé de simonie au concile de Pise en 1135. Enfin, ce fut lors de la campagne d'Italie de 1136 que Wibald semble avoir joué pour la première fois un rôle significatif : il agit dans la flotte impériale¹⁷ et fut placé à la tête du Mont-Cassin. Toutefois, il consacra encore l'essentiel de son temps à Stavelot et ne devint vraiment conseiller de la cour impériale, chancelier et ambassadeur que cinq ans plus tard¹⁸. Si l'accession à l'abbatit fut un élément indispensable pour que Wibald participât aux affaires de l'Empire, son parcours fut progressif ; ses services répétés ont finalement mené à un investissement important vers 1140. L'entrée dans la chancellerie semble liée davantage à l'initiative du chancelier Arnould qu'aux ambitions de Wibald¹⁹.

2.2. Etre au pouvoir : légitimité et symbolique, mobilité

Wibald s'est progressivement installé dans les loges du pouvoir en servant l'empereur. Les historiens ont souvent insisté sur l'ambition de Wibald pour expliquer cette ascension²⁰. Il nous semble que cette explication ne suffit pas, même s'il ne faut pas l'exclure. Une autre approche souligne que Wibald profita de sa proximité avec le pouvoir impérial pour défendre les intérêts de ses abbayes²¹. En effet, il assurait le bon fonctionnement et le respect des établissements qu'il dirigeait en cherchant à obtenir la protection des puissants : l'empereur et le pape. Pour autant, il ne semble pas qu'il faille uniquement interpréter les efforts de Wibald comme une œuvre intéressée. L'étude des actes rédigés dans la chancellerie de Frédéric Barberousse met en évidence que cette perception du *servitium imperii* est

largement partagée et non propre à Wibald²². Ceux qui s'engagent pour l'Empire font preuve d'une fidélité (*fidelitas imperii*) qui oblige l'empereur à les aider, les soutenir et les protéger en contrepartie²³. Si l'ambition, la soif du pouvoir et l'intérêt ne sont pas à exclure chez Wibald, il faut reconnaître la conformité de ses actes avec les systèmes de valeur propres à l'Église impériale et, plus largement, à sa société.



Fig. 1. Bulle d'or de Frédéric Barberousse, recto/verso.

Le *nodus* de la crose abbatiale retrouvée à Stavelot et attribuée à Wibald²⁴ permet d'approcher également le système de valeurs lié au pouvoir exercé en qualité d'abbé²⁵. Les inscriptions gravées sur les bagues du *nodus* affirment que « la Loi permet de se mettre en colère. Mais [que] dans la colère, elle veut faire miséricorde. Donc, [s]e souvenant de l'Écriture, [il faut] corrige[r] et pardonne[r] ». Ces mots, dont Robert Favreau a montré qu'ils étaient la transcription en vers d'un verset biblique, renvoient à un champ sémantique que l'on retrouve dans certaines lettres de Wibald²⁶. Elles associent les idées de colère, de fureur, le pouvoir de contraindre, de punir, l'autorité légitime et le bâton, la verge. La crose est le symbole du pasteur veillant sur son troupeau²⁷. Ses inscriptions rappellent le droit abbatial de corriger les écarts, un droit qui trouve son origine symbolique dans la Bible.

Tant dans le service de l'Empire que dans l'abbatit, le pouvoir sur terre est délégué par Dieu et celui qui y participe selon la Loi contribue directement à l'édification d'une société chrétienne, conforme à la volonté divine. Ce point nous ramène à un débat qui agita longtemps les historiens allemands : quelles étaient les affinités de Wibald dans le conflit opposant papauté et Empire ? Cette question n'est heureusement plus à l'ordre du jour. On peut penser

désormais que « *jamais les acteurs ecclésiastiques de cette période n'ont recherché de façon évidente une rupture que, peut-être, ils n'estimaient pas nécessaire* »²⁸. Dans le cas qui nous occupe, il est en effet très probable « *que Wibald a[it] été totalement dévoué à l'Empire, totalement engagé dans les intérêts de la Curie, totalement voué à la prospérité de ses abbayes, et qu'il n'a[it] pas perçu la distorsion fondamentale que nous ne pouvons pas ne pas apercevoir à quelques siècles de distance.* »²⁹

La crosse abbatiale de Wibald, gravée d'une sentence de légitimation, était une véritable matérialisation de son autorité. Dans l'exercice du pouvoir au XII^e siècle, la présence physique des puissants est indispensable. Plusieurs documents montrent avec clarté que tant à Stavelot-Malmedy qu'à Corvey, Wibald se déplaçait dans les différents centres du domaine pour régler les problèmes de gestion³⁰. Dans ce contexte, l'allure et les apparats tenaient un rôle central et permettaient de faire forte impression sur ses interlocuteurs³¹.

2.3. Perdre le pouvoir : Disgrâce, vieillesse ou ère du temps ?

Sous Frédéric Barberousse, l'activité de Wibald semble avoir connu un ralentissement. Le fait que l'abbé se soit plaint auprès de l'empereur de son désintérêt pour ses services a mené certains historiens à penser que Wibald aurait connu une disgrâce. Avec raison, Franz-Joseph Jakobi a repoussé cette interprétation³². En effet, comment expliquer que Frédéric eût fait d'un abbé désavoué le pivot de ses relations avec Byzance ? Pour l'historien allemand, l'âge avancé de Wibald expliquerait qu'il participa moins aux affaires de l'Empire. L'article que Theo Kölzer a consacré aux princes d'Empire et à la cour de Barberousse permet de proposer une autre interprétation. Frédéric I^{er} a en effet inauguré une nouvelle politique impériale, qui fut poursuivie par ses successeurs et qui mit définitivement fin au système de l'Église impériale. Elle visait à réduire le poids des relations personnelles dans le service à l'empereur. Il s'agissait désormais de privilégier le caractère légal et étatique du *servitium*. Les évêques et abbés, peu intéressés par cette nouvelle approche, mais à l'abri de toute sanction, se montrèrent réticents. Frédéric, incapable de punir les récalcitrants, créa donc surtout un désintérêt mutuel. Certes, Wibald put poursuivre la politique byzantine et papale de Conrad III, et d'autres ecclésiastiques plus influents que lui tels que Rainald von Dassel, Philippe de Heinsberg ou Christian de Mayence entouraient encore

l'empereur³³. Mais, alors qu'en 1150 près d'un tiers des élites ecclésiastiques de l'Empire se rendaient à la cour une fois par an, dans les années quatre-vingts, cette proportion était retombée en dessous des dix pourcents. Dans ce contexte, Wibald et Markward, abbé de Fulda, semblent bien avoir joui des dernières miettes d'un système qui s'écroulait : entre 1152 et 1158, ils furent les derniers abbés présents à la cour au moins une fois par an³⁴.

3. Culture et foi

La formation de Wibald se fit dans l'école monastique de Stavelot-Malmedy et à Liège. Ayant accompli son *trivium*³⁵, il lut de nombreux auteurs classiques traitant notamment de médecine. La lecture de la correspondance de Wibald permet de relever une remarquable connaissance et une attirance pour les lettres classiques. Plusieurs historiens ont par ailleurs mis en évidence que l'intérêt de Wibald pour les écrits lui permit de prendre connaissance très tôt de l'existence du droit romain, qui commençait à se diffuser en Occident : « [...] *Wibald possédait une connaissance étendue du droit romain et tout particulièrement du Digeste [...]. Non pas certes à la façon d'un civiliste ni d'un praticien du droit mais en intellectuel cultivé qui exploite cette somme de la pensée juridique antique au même titre que les œuvres des auteurs classiques pour justifier sa manière de voir* »³⁶. Le goût de Wibald pour les lettres classiques se révèle dans son projet de compiler l'ensemble de l'œuvre de Cicéron. Cet objectif fut matérialisé dans un manuscrit conservé aujourd'hui à Berlin³⁷. On dispose également d'un lectionnaire et d'un sacramentaire ayant vraisemblablement appartenu à Wibald³⁸ ainsi que d'un recueil de 400 lettres consignnant les échanges épistolaires que l'abbé eut avec de nombreux correspondants entre 1146 et 1157³⁹. La production de ce type de recueil de lettres par des membres du haut Clergé est fréquente du milieu du XI^e au début du XIII^e siècle. Des personnalités aussi importantes que Bernard de Clairvaux († 1153, plus de 500 lettres), Thomas Becket († 1170, 330 lettres) ou Anselme de Canterbury († 1109, 350 lettres) nous ont laissé des recueils de ce genre.

La bibliothèque de Stavelot et Malmedy comptait au début du XII^e siècle un peu plus de 150 manuscrits, ce qui en faisait « *une des bibliothèques monastiques les mieux fournies du pays mosan* »⁴⁰. Si des ouvrages étaient préparés dans les *scriptoria* des deux monastères, il faut cependant souligner que la production ne fut pas stimulée au point de créer une « école » avec un style propre. Sous l'abbat

de Wibald, quelques manuscrits enrichirent la bibliothèque de l'abbaye, mais «*il y a tout lieu de penser [...] qu'ils vinrent de l'extérieur.*»⁴¹ Il en va de même des riches pièces orfèvrées que l'on attribue à Wibald. Le chef reliquaire du pape Alexandre, les retables «de Saint-Remacle» et «de la passion» furent assurément fabriqués sous son abbatiat⁴². L'abbé fut également chargé par Barberousse de faire préparer la matrice de son sceau et des bulles d'or⁴³.

L' «art» liturgique médiéval

Il faut prendre garde à ne pas considérer Wibald comme un «mécène» ou – pire – un «amateur d'art». Il est nécessaire, pour appréhender correctement le sens de l'art médiéval, de se souvenir du fait que les concepts d'«art» ou d'«œuvre d'art» n'ont qu'une validité limitée pour l'historien. C'est avec la Renaissance, l'essor des collections et la naissance de l'histoire de l'art comme genre littéraire qu'ils prennent corps. Les productions «artistiques» du Moyen Âge n'étaient pas conçues pour être exposées dans un musée et pour honorer la maîtrise d'un «artiste». Il s'agissait d'objets du culte, de «traces», d'«empreintes» ou de «réceptacles du divin», non pas d'objets artificiels, faits par l'homme pour son plaisir et tirant de cette origine leur dignité.

Bien plus qu'une quelconque «sensibilité artistique», la foi ou le message politique dictaient leur logique à la fabrication de ces objets liturgiques ou symboliques⁴⁴. Les œuvres orfèvrées que commandait Wibald étaient le support de conceptions théologiques⁴⁵. Elles servaient de mobilier liturgique, invitaient au recueillement, à la réflexion et permettaient de soutenir le culte des reliques. Wibald tirait probablement un certain prestige de ces créations⁴⁶. Être associé ostensiblement à l'élaboration de ces dons à Dieu contribuait assurément à la renommée du vivant et au salut de l'âme du mort⁴⁷. Toutefois, c'est également sa fonction et les établissements que l'abbé dirigeait qu'il essayait d'honorer ainsi qu'on peut le comprendre en lisant la sentence de Cicéron que Wibald reprit pour commenter les rénovations qu'il fit effectuer sur les bâtiments de l'abbatiale de Corvey : «*Ce n'est pas la maison qui doit rehausser l'éclat du maître, mais le maître celui de la maison*»⁴⁸.

Le célèbre échange épistolaire entre un orfèvre et Wibald permet d'affirmer que l'abbé assurait le financement

d'artisans laïcs extérieurs au monastère et qui devaient mettre en oeuvre la pièce commandée par les ecclésiastiques. Des conflits pouvaient émerger lorsque les délais de fabrication ou de paiement n'étaient pas respectés. Les fonds mobilisés pour le financement n'émanaient pas uniquement de l'abbé mais en grande partie de ses établissements monastiques. La création de pièces orfèvrées destinées au trésor revenait à placer, à «immobiliser» des richesses à long ou à court terme. En effet, dans une période de crise, Wibald a aliéné des pièces du trésor de Corvey afin de reconstituer le domaine foncier de l'abbaye, ce qui lui valut des accusations de simonie⁴⁹. Le trésor d'église évoque la gloire de Dieu par son éclat, mais il permet également de mettre momentanément de côté une richesse dont on pourra disposer en cas de nécessité. Cette conception explique peut-être la disparition des retables de Saint-Remacle et de la Passion, refondus ultérieurement.

4. La richesse. Wibald comme seigneur

Nous y avons insisté, l'action de Wibald était marquée par la recherche du soutien des puissants. De nombreux documents confirmant les possessions de ses abbayes et menaçant ceux qui s'y attaqueraient ont été émis par les empereurs et les papes qu'il fréquenta. L'exercice de l'autorité et l'organisation du domaine impliquaient également le recours à l'écrit, l'établissement de documents de gestion

L'avouerie

Si le privilège de l'«immunité» interdisait aux comtes d'intervenir sur les terres de l'Eglise, les hommes de Dieu ne pouvaient eux-mêmes exercer le pouvoir des comtes à leur place (cf. encadré «La principauté abbatiale»). En effet, théoriquement, un clerc ne devait en aucun cas «se mêler des affaires du monde» (St Paul). On adjoignit donc aux évêques et aux abbés un laïc exerçant dans l'immunité les fonctions interdites aux clercs : l'avoué.

Officier modeste et soumis à l'abbé au départ, il va progressivement revendiquer l'héritage de ses charges, s'émanciper et utiliser selon ses propres intérêts les ressources mises à sa disposition.

Wibald, comme d'autres à son époque, réagit contre ces déprédations en faisant limiter les droits de l'avoué grâce aux confirmations des privilèges de l'abbaye que lui remettaient l'empereur et le pape.

et, cet aspect a déjà été évoqué, la présence physique de l'abbé sur le terrain. Du fait de ses prises de position et de son activité, Wibald se heurta à différentes résistances allant des accusations de simonie aux tentatives d'assassinat⁵⁰.

Un des objectifs majeurs de l'abbé fut de contrecarrer l'émergence de certains dépendants de l'abbaye, les « ministériaux ». Le pouvoir foncier au Moyen Âge s'est appuyé fréquemment sur les élites paysannes⁵¹. Jouant le rôle d'échelon intermédiaire entre paysans et seigneur, profitant des faveurs de ce dernier, des dépendants accédèrent parfois à un statut privilégié. Ils pouvaient notamment exercer le prestigieux métier des armes, ce qui leur conférait un statut social d'exception. Au XII^e siècle, Wibald eut à combattre la tendance sociale profonde qui poussait ces individus à considérer leurs fonctions et les bénéfices qui y étaient liés comme leur patrimoine. Wibald connut quelques succès dans la lutte qu'il mena contre la patrimonialisation et l'émancipation des élites paysannes, mais il ne put s'opposer durablement à cette évolution de la société qui était profondément enracinée dans les mentalités et les pratiques.

Un schéma assez similaire est évoqué au sujet du combat de Wibald contre les débordements et les usurpations des « féodaux »⁵². Les aristocraties locales auraient de tout temps porté de graves atteintes au patrimoine monastique en cherchant à satisfaire leur « boulimie territoriale » et en faisant déborder leurs guerres internes dans les possessions des monastères. Si cette affirmation n'est pas tout à fait inexacte – particulièrement pour Corvey où des oppositions d'ordre politique venaient se greffer sur les problèmes d'administration *stricto sensu*⁵³ – il serait cependant nécessaire de réexaminer l'ensemble des rapports entre l'abbaye de Stavelot-Malmedy et l'aristocratie qui l'entourait. On peut en effet observer des alliances, parfois temporaires, entre les puissants installés à proximité de l'abbaye (comtes de La Roche, de Limbourg, ...), la royauté et l'abbé. Il faudrait soumettre à une étude plus attentive les interactions entre les hommes d'armes et la communauté monastique avant de se prononcer sur ce point⁵⁴. Dans cette optique, il serait d'ailleurs nécessaire de considérer avec plus d'attention le fait que certains puissants ecclésiastiques furent également des acteurs hostiles auxquels fut confronté Wibald⁵⁵.

Si les historiens ont été tentés d'exagérer l'attitude négative de l'aristocratie, cela est assurément lié en grande partie aux propres propos de Wibald. La plupart des sources évoquant les rapports des communautés avec l'extérieur

ont été dictées par l'abbé. De telles conditions de rédaction rendent les témoignages suspects et l'analyse complexe, ainsi que l'a souligné avec finesse Roger Petit en étudiant l'évolution de l'avouerie de l'abbaye de Stavelot-Malmedy⁵⁶. De ce fait, la prudence est de mise quand il s'agit d'étudier le rôle de Wibald dans l'évolution des institutions de ce qui allait devenir la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy. En effet, l'abbé contribua certainement à la création de la principauté en obtenant de nombreux droits régaliens (autorisation d'établir un marché à Stavelot, droit de battre monnaie, de lever le tonlieu, etc.⁵⁷) et en asseyant plus fortement son pouvoir à l'intérieur (érection d'une nouvelle forteresse à Logne, recours au terme *comitatus*⁵⁸, lutte contre les *ministériaux*, etc.). L'importance et l'abondance de ces changements dans l'administration de l'abbaye forcent à considérer que Wibald n'agissait pas sans « projet ». Toutefois, il est invraisemblable que l'abbé cherchât délibérément à « devenir roi » dans les propriétés de l'abbaye et à « fonder une principauté ». Sa proximité avec le pouvoir royal et son attachement aux traditions bénédictines portent plus à penser qu'il chercha systématiquement à renforcer le pouvoir de l'abbé où il le pouvait. Il n'imaginait certainement pas les formes que prendrait cet élargissement du pouvoir au XIII^e siècle, suite au déclin de l'autorité impériale en Lotharingie et à la définition plus nette des principautés qui en découla⁵⁹.

La principauté abbatiale

Une principauté médiévale est un territoire dans lequel le prince est « roi » : il est l'instance judiciaire supérieure, jouit du droit de lever des armées, frappe la monnaie en son nom ou prélève le tonlieu (« taxe » sur la circulation).

Les principautés médiévales laïques se sont constituées par le rassemblement de comtés. À l'origine, le comte était un « officier » du roi, un fonctionnaire public auquel on a délégué des droits régaliens. Toutefois, dès la fin du IX^{ème} siècle, les comtes cherchèrent à rendre leur fonction héréditaire. Ils considèrent de plus en plus leur comté comme un bien patrimonial dont ils étaient les seuls maîtres. Cette évolution combinée à un regroupement des charges comtales, de propriétés foncières et de droits de différentes natures mena progressivement à la formation des principautés.

Le pouvoir des comtes ne s'étendait pas sur les seigneuries foncières ecclésiastiques. En effet, le privilège

de l'«immunité» leur interdisait d'intervenir sur les terres de l'Église.

Les abbés de Stavelot-Malmedy parvinrent à regrouper leurs terres «immunes», le «comté» de Logne et différents droits régaliens et à créer ainsi une principauté à la tête de laquelle se trouvait l'abbé. Toutefois, de notre point de vue, ce processus ne fut vraiment activé qu'au XIII^e siècle.

Il est intéressant de prendre le contre-pied des exégètes précédents de Wibald et de se demander si les conflits dans lesquels l'abbé fut impliqué dans ses propriétés foncières ne furent pas générés également par ses propres exigences⁶⁰. Son engagement pour le service impérial et la production de riches supports de dévotion ont pu nécessiter l'augmentation des prélèvements seigneuriaux et générer ainsi des tensions auxquelles n'avaient pas été confrontés ses prédécesseurs. Si cette hypothèse devait se vérifier, elle permettrait de trancher différemment la question de l'efficacité de l'action de Wibald en comparaison avec ses prédécesseurs et successeurs. De même, le fait que Wibald ne soit pas issu d'un lignage aristocratique mais de la ministérialité⁶¹ peut expliquer en partie sa fidélité exceptionnelle à son Église et à l'Empire⁶². Sans attaches familiales prestigieuses, l'action politique de l'abbé était moins destinée à se placer dans une politique lignagère comme on peut l'observer chez d'autres puissants ecclésiastiques. Les mêmes raisons l'ont assurément poussé à chercher des appuis auprès du pouvoir central de manière systématique, comme l'a souligné F.-J. Jakobj⁶³.

L'accumulation de richesses et l'activité «politique» de Wibald donnent l'impression d'une personnalité et d'une efflorescence exceptionnelles. Toutefois, Philippe George a bien souligné que les abbés qui furent à la tête de Stavelot-Malmedy entre 1080 et 1130 ne furent pas simplement des «abbés sans envergure»⁶⁴. Son appréciation d'Erlebald, frère et successeur de Wibald, va dans le même sens⁶⁵. Ces abbés furent de bons gestionnaires sur un plan local et selon les systèmes de valeurs ecclésiastiques du XII^e siècle, assurer le bon fonctionnement du culte des reliques, des hospices et

l'administration efficace du domaine était tout aussi important que le *servitium imperii* ou la production d'orfèvreries. Par ailleurs, plusieurs pièces orfévrees, jadis attribuées à Wibald par l'historiographie, sont actuellement attribuées à d'autres commanditaires⁶⁶. Les résultats de la politique de Wibald sont assurément liés à sa personnalité mais son action fut également mieux documentée et favorisée par la durée remarquable de son abbatiat⁶⁷. Il est par ailleurs nécessaire de tenir compte du contexte socio-économique global, sur lequel les acteurs n'ont pas nécessairement pris. Les productions du XII^e surprennent par leur facture et leur nombre, mais les historiens de l'économie savent à quel point ce siècle fut une période exceptionnelle et, force est de reconnaître que dans d'autres contextes chronologiques, Stavelot-Malmedy sut également briller. L'abbatiale érigée au XI^e était le plus grand monument de son genre en Lotharingie, et le XIII^e siècle vit la mise en oeuvre, pour l'abbaye de Stavelot-Malmedy, de l'un «des plus grands reliquaires orfévrees du moyen âge en Europe occidentale»⁶⁸.

5. Conclusions

Assurément, Jean-Louis Kupper ne s'y trompe pas lorsqu'il affirme que la richesse de l'héritage de Wibald de Stavelot – vie politique, écrits, orfévrees,... – obligent à reconnaître en lui un «homme hors du commun»⁶⁹. Il faut toutefois se garder des héroïisations abusives auxquelles a pu mener ce constat. Évaluer l'efficacité ou la valeur d'un homme est un exercice dangereux auquel l'historien ne devrait pas se risquer sans plus de précaution. Ne devrait-on pas suivre la voie de la prudence ouverte par Georges Despy lorsqu'il affirmait que la personnalité de Wibald semble «beaucoup trop complexe pour que nous puissions la juger dans un sens ou dans l'autre»⁷⁰. L'extraordinaire dossier documentaire historique et archéologique lié à Wibald de Stavelot permet d'aborder sa vie sur un autre plan, relevant plus de la réflexion sociologique. On s'aperçoit alors que, loin d'avoir été un «précurseur», un «humaniste avant la lettre», il fut un homme de son époque, impliqué profondément dans l'exercice du pouvoir, les systèmes de valeurs, la foi et la culture du XII^e siècle.

Notes

* Je tiens à remercier chaleureusement Alain Dierkens de m'avoir fait l'amitié de relire la première version de cet article.

¹ Article historiographique et mise au point récente respectivement par Jacques Stiennon (J. STIENNON, *La personnalité de Wibald de Stavelot et de Corvey. Une problématique*, dans : J. STIENNON et J. DECKERS, *Catalogue d'exposition. Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy et de Corvey (1130). Stavelot Musée de l'ancienne abbaye. 2 juillet - 26 septembre 1982*, Stavelot, 1982, p. 15-24) et Susanne Wittekind (voir le chapitre intitulé « Die Bewertung Wibalds in der historischen Forschung », dans : S. WITTEKIND, *Altar - Reliquiar - Retabel. Kunst und Liturgie bei Wibald von Stablo*, Cologne - Weimar - Vienne, 2004, p. 11-14).

² Nous ne reprenons ici que les articles essentiels et les plus récents : G. DESPY, *Wibald de Stavelot*, dans : *Biographie nationale de Belgique*, t. 30, Bruxelles, 1959, col. 814-828 ; P. GEORGE, *Wibald von Stablo*, dans : *Lexikon des Mittelalters*, t. 9, Munich, 1998, col. 57-58 ; P. GEORGE, J.-L. KUPPER, *Wibald (1098-1158), abbé de Stavelot-Malmedy (1130-1158), du Mont-Cassin (1137) et de Corvey en Saxe (1146-1158)*, dans : *Liège : autour de l'an mil, la naissance d'une principauté (X^e-XI^e siècle)*, Alleur, 2000, p. 62-63.

³ F.-J. JAKOBI, *Wibald von Stablo und Corvey (1098-1158). Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit*, Munster, 1979, p. 13-14.

⁴ Georges Despy, en analysant la production diplomatique de Wibald, avait déjà souligné que « lorsqu'une critique souffrant moins d'un tel esprit de système reprendra l'ensemble des problèmes ainsi soulevés, les activités de Wibald apparaîtront sous un jour quelque peu différent ». (G. DESPY, *op. cit.*, col. 817-818.)

⁵ On retiendra ces passages programmatiques particulièrement éloquentes : « Das Interesse liegt heute nicht mehr auf der Nachzeichnung eines Charakters, einer Persönlichkeitsentwicklung oder psychologischer Handlungsmotivation [...]. Die Biographie wird vielmehr zum Mittel einer Geschichtsdarstellung, deren Ziel es ist, möglichst viele Aspekte und Grundlagen des Lebens einer Zeit [...] zu erfassen und zu beleuchten. [...] Die folgende Untersuchung [...] versucht Wibalds künstlerisches Mäzenat als Ausdruck seiner religiösen Vorstellungen zu erschließen und umgekehrt die Bedeutung seiner Kunststiftungen zu erfassen. » (S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 13-14.) Au sujet de cette tendance nouvelle dans l'historiographie, voir C. MÉRIAUX, *Historiographie des élites ecclésiastiques du haut Moyen Âge*, article en ligne, <http://lamop.univ-paris1.fr/W3/elites/M%E9riaux-%C9lites%20ecc%92siastiques.pdf>, page consultée le 6 juin 2008, p. 3.

⁶ Arnold de Wied, qui devint archevêque de Cologne († 1156) ou encore Anselme, évêque de Havelberg († 1158). (cf. F. HAUSMANN, *Reichskanzlei und Hofkapelle unter Heinrich V. und Konrad III.*, Stuttgart, 1956, p. 181.) Jacques Stiennon donne, dans son article consacré à une lettre d'Arnold de Wied, un aperçu remarquable du fonctionnement de ces réseaux de relations dans lesquels était inséré Wibald et de l'influence qu'ils pouvaient lui assurer. (J. STIENNON, *Une lettre inédite d'Arnold II, archevêque élu de Cologne, à Henri de Leez, évêque de Liège (7 avril 1151 - 8 janvier 1152)*, dans : *Le Moyen Âge*, 62, Bruxelles, 1956, p. 11-24.

⁷ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 59.

⁸ Il semble en effet avoir participé à l'introduction du terme *augustus* au côté de *rex* et à l'emploi d'*imperium* pour qualifier le pouvoir du souverain germanique (voir R. M. HERKENRATH, *Regnum und Imperium. Das « Reich » in der frühstaufigen Kanzlei (1138-1155)*, Wien, 1959.)

⁹ Il était intervenu de manière déterminante en faveur de Waulsort dans le conflit de préséance opposant l'abbaye au prieuré voisin d'Hastière. (Voir G. DESPY, *Les chartes de l'abbaye de Waulsort*, t. 1, Bruxelles, 1957.)

¹⁰ Sur les causes de ce retrait de Wibald, cf. infra.

¹¹ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 189.

¹² Wibald était l'adjoint de l'archevêque Frédéric de Cologne dans son intervention dans la lutte d'influence interne engagée entre les communautés de Stavelot et Malmedy. (J. HALKIN et C.-G., ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1, Bruxelles, 1909, n° 147, p. 297-299. – Dorénavant HR.)

¹³ F. RAPP, *Le Saint Empire romain germanique. D'Otton le Grand à Charles Quint*, 2^{ème} éd., Paris, 2003, p. 116 ; H.-P. WEHLT souligne toutefois dans son étude comparative qu'il y eut peu de séjours de la cour impériale à Stavelot par rapport à d'autres abbayes impériales. (H.-P. WEHLT, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, Göttingen, 1970, p. 200-202.)

¹⁴ *Ibid.*, p. 317 ; T. KÖLZER, *Der Hof Friedrich Barbarossas und die Reichsfürsten*, dans : *Stauferreich im Wandel. Ordnungsvorstellungen und Politik in der Zeit Friedrich Barbarossas*, Stuttgart, 2002, p. 230-233.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ Les quelques actes dans lesquels Lothaire III loue le service de Wibald émanent tous de la main de l'abbé. La portée de leur éloge est donc à relativiser. L'étude prosopographique effectuée par Petke ne permet aucunement de repérer Wibald parmi les notaires, les chanceliers ou les collaborateurs étroits de l'empereur. Enfin, si Wibald avait appartenu à cet entourage, il aurait été l'un des seuls à soutenir Conrad III Hohenstaufen et à poursuivre son activité malgré le changement de roi.

(Pour tout ce qui précède, voir W. PETKE, *Kanzlei, Kapelle und königliche Kurie unter Lothar III. (1125-1137)*, Cologne - Vienne, 1985, p. 415-419.)

¹⁷ On peut lire chez Petrus Diaconus que Wibald aurait été à la tête de la flotte impériale à cette occasion. Ainsi que le propose Wolfgang Petke, Wibald a probablement dû coordonner l'action des flottes pisane et vénitienne sans toutefois avoir un véritable commandement militaire (*Ibid.*, p. 417). M.-L. CRONE, *Untersuchungen zur Reichspolitik Lothars III. (1125-1137) zwischen reichskirchlicher Tradition und Reformkurie*, Frankfurt am Main, 1982, p. 71 souligne également l'importance de la campagne d'Italie dans l'accession de Wibald aux hautes sphères du pouvoir.

¹⁸ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 189.

¹⁹ F. HAUSMANN, *op. cit.*, p. 252.

²⁰ Jacques Stiennon parle ainsi de la « soif de pouvoir de l'abbé ». (J. STIENNON, *La personnalité... op. cit.*, p. 22).

²¹ « [...] für ihn [bedeutete] der Reichsdienst weniger die Chance [...] seinen politischen Ehrgeiz zu befriedigen, als vielmehr das Mittel, sich des so bitter benötigten Schutzes der höchsten weltlichen Gewalt für sein Kloster zu versichern » (F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 56).

²² H. KRIEG, *Herrscherdarstellung in der Stauferzeit. Friedrich Barbarossa im Spiegel seiner Urkunden und der staufigen Geschichtsschreibung*, Ostfildern, 2003, p. 253-259 et 277.

²³ Theo Kölzer souligne à raison que cet « échange » était souvent déséquilibré au profit du souverain. (T. KÖLZER, *op. cit.*, p. 233.)

²⁴ B. LAMBOTTE, A. LEMEUNIER, J.-P. MARCHAL, P. MASY, B. NEURAY, M. OTTE, B. VAN DEN BOSSCHE, *Abbaye de Stavelot. Découverte d'une sépulture exceptionnelle*, dans : *Archéologia*, n°345, Dijon, mai 1998, p. 42 ; B. LAMBOTTE, *Une crose trouvée en fouilles à Stavelot*, dans : *Les moines à Stavelot-Malmedy du VII^e au XXI^e siècle. Actes du colloque « le Monastère de Wavremont dans l'histoire » (1-3 mars 2001)*, (dir.) B. VAN DEN BOSSCHE, Stavelot, 2003, p. 67-72 et R. FAVREAU, *Des inscriptions pour donner sens. Epigraphie de l'art mosan*, dans : *L'art mosan. Liège et son pays à l'époque romane du XI^e au XIII^e siècle*, (dir.) B. VAN DEN BOSSCHE, Liège, 2007, p. 242-243, note 24.

²⁵ Sur la question du pouvoir de l'abbé *lato sensu*, voir F. J. FELTEN, *Herrschaft des Abtes*, in *Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, Stuttgart, 1988, p. 147-296.

²⁶ «*Sicut ut vestre scientati verum simpliciter confiteamur, Domino sic res humanas moderante, qui nos persequerentur divine injurie colore erant et quamvis pro mala intentione sempiternum ne mererent tamen iustissimi domine nostri virga erant et baculus furiosus eius. Ipsi autem nesciunt.*» (P. JAFFÉ, *Epistolae*, dans : *Bibliotheca rerum Germanicarum*, 1, Berlin, 1864, (Réimpression, Aalen, 1964), n° 32) ; «*Si ergo, ut tu scribis clerici principaliter debent episcopis subesse, consequens est ut solus clericorum princeps inter clericos tanquam pastor inter oves proprias virgam debeat gestare. Nam oves minare pastorem non debent.*» (*Ibid.*, n°458). Dans les deux cas, nous soulignons.

²⁷ Sur cet aspect et les crosses abbatiales et épiscopales en général : J. HANI, *La pensée mythique dans le symbolisme de la crose épiscopale*, dans : H. LIMET, J. RIES, *Le mythe, son langage et son message : actes du colloque de Liège et Louvain-la-Neuve*, 1981. (*Homo religiosus*, 9), Louvain-la-Neuve, 1983, p. 375-394 ; P. GEORGE, *Le bâton de christianisation en pays mosan*, dans : *Retour aux sources. Mélanges offerts à M. Parris*, Paris, 2004, pp. 891-894 ; P. MURRAY, L. MURRAY, *The Oxford companion to Christian Art and Architecture*, Oxford - New York, 1996, p. 123.

²⁸ L. FELLER, *L'Église et la société en Occident : pouvoir politique et pouvoir religieux du VII^e au XI^e siècle*, Paris, 2001, p. 236.

²⁹ J. STIENNON, *op. cit.*, p. 22.

³⁰ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 90-91.

³¹ En 1153, Wibald confirma en une cérémonie solennelle un jugement contre Evrard de Rechain, qui s'était octroyé injustement des droits sur des dépendants de Stavelot. La charte consignait l'événement précise clairement que Wibald était vêtu de son habit abbatial et qu'il portait la crose abbatiale («*sumpta stola et pastoralis baculo*» - HR 244, p. 469).

³² F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 165.

³³ W. GEORGI, *Friedrich Barbarossa und die auswärtigen Mächte. Studien zur Außenpolitik 1159-1180*, Francfort, 1990, p. 9-11 et 353.

³⁴ T. KÖLZER, *op. cit.*, p. 230-233.

³⁵ Le *trivium* se compose de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Il était complémentaire du *quadrivium*, composé de l'astronomie, la musique, l'arithmétique et la géométrie.

³⁶ A. JORIS, *Wibald et le droit romain*, in *Economies et sociétés au Moyen Âge. Mélanges E. Peroy*, Paris, 1973, p. 606 et A., JORIS, *La renaissance du droit savant et le rôle de Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy († 1158)*, dans : *Rome et les églises nationales. VII^e-XIII^e siècle. Colloque de Malmedy. 2 et 3 juin 1988*, Aix-en-Provence, 1991, p. 115-128. Voir également T. REUTER, *Rechtliche Argumentation in den Briefen Wibalds von Stablo*, dans : *Papstum, Kirche und Recht im Mittelalter : Festschrift für Horst Fuhrmann zum 65. Geburtstag*, Tübingen, 1991, p. 251-264.

³⁷ BERLIN, *Staatsbibliothek*, Ms. lat. n° 252 (f° I, v°).

³⁸ BRUXELLES, *Bibliothèque Royale*, ms. 2034-35 et ms. 4335-36 (VDG 1876). Voir S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 353-369.

³⁹ ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Abbaye de Stavelot-Malmedy*, 341. Edition par P. JAFFÉ, *op. cit.*, p. 76-622. Voir E. EVRARD, *L'abbé Wibald et sa correspondance*, dans : *Epistolae antiquae III. Actes du III^e Colloque international «L'épistolaire antique et ses prolongements européens»*, (Université François-Rabelais, Tours 25-27 septembre 2002), Louvain - Paris - Dudley, 2004, p. 421-438. Une nouvelle édition est en préparation. Commandée par les *Monumenta Germaniae Historica*, cette entreprise est placée sous la direction de Martina Hartmann.

Certaines parties sont consultables en ligne à l'adresse <http://www.mgh.de/datenbanken/wibald-von-stablo/>. L'édition papier paraîtra dans la série des *Briefe der deutschen Kaiserzeit*.

⁴⁰ M.-R. LAPIÈRE, *La lettre ornée dans les manuscrits mosans d'origine bénédictine (XI^e-XII^e siècles)*, Paris, 1981, p. 246.

⁴¹ *Ibid.*, p. 247 voir également à ce sujet les p. 282-300.

⁴² Le buste reliquaire contenait une notice spécifiant «*quod ipse dompnus Wibaldus ad easdem reliquias reponendas fabricari jusserrat*» (HR 180, p. 375). Le dessin que l'on a conservé du retable de Saint-Remacle permet d'affirmer qu'il était gravé

«*Hoc opus fecit abbas Wibaldus*» sur son bord supérieur. On ne conserve qu'une mention du retable de la Passion dans un ouvrage du XVIII^e siècle. Les auteurs laissent entendre que le retable «*est l'ouvrage du grand Vibaldus, dont on voit la figure d'un côté, et de l'autre celle de l'impératrice Irène.*» (E. MARTENE et U. DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur*, t. 2, Paris, 1724. Cité dans : S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 229.)

⁴³ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 277, note 1365.

⁴⁴ A ce sujet, voir L. MILIS, *Les moines et le peuple dans l'Europe du Moyen Âge*, s.l., 2002, p. 119-120 ; M. SOT, A. GUERREAU-JALABERT et J.-P. BOUDET, *L'étrangeté médiévale*, dans : J.-P. RIOUX et J.-F. SIRINELLI, *Pour une histoire culturelle*, Paris, 1997, p. 173-174 et de manière plus générale, H. BELTING, *L'histoire de l'art est-elle finie?*, Nîmes, 1989.

⁴⁵ On ne développera pas plus ces aspects auxquels S. Wittekind a consacré récemment un ouvrage entier. Son travail croise les informations issues du sacramentaire de Wibald et les programmes iconographiques des œuvres qui sont attribuées à l'abbé. (S. WITTEKIND, *op. cit.*)

⁴⁶ Voir la lettre du moine Henri de Stavelot qui, cherchant à empêcher Wibald de renoncer à l'abbatit de Stavelot, écrivit «*dum pre oculis habeo, quanta in auro, argento et gemmis variisque ornatibus ecclesie nostre contulisti, quam honestis et utilibus edificiis non solum custodisti, verum etiam ab antecessoribus vestris male distractas recollectisti et auxistis*» (HR, n°234.)

⁴⁷ S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 342.

⁴⁸ P. JAFFÉ, *op. cit.*, n° 167.

⁴⁹ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 103.

⁵⁰ Des ministériaux de Corvey tentèrent de tuer Wibald lors d'un repas. Par ailleurs, suite à la mort de Wibald, le bruit courut dans l'entourage de Frédéric Barberousse que Wibald aurait été assassiné par les Byzantins. (W. GEORGI, *op. cit.*, p. 26.)

⁵¹ T. ZOTZ, *Die Formierung der Ministerialität*, dans : *Die Salier und das Reich. Gesellschaftlicher und Ideengeschichtlicher Wandel im Reich der Salier*, t. 3, Sigmaringen, 1991, p. 3-50.

⁵² F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 61.

⁵³ K. RICHTER, *Wibald von Stablo und die Schwabenberger : Konfliktverhalten und Strafrecht im 12. Jahrhundert*, dans : *Sammelband zur Tagung der Deutschen Forschungsgemeinschaft*, mars 1996, article en ligne, <http://archiv.jura.uni-saarland.de/projekte/Bibliothek/text.php?id=305>, page consultée le 11 juillet 2008. Edition papier dans *Neue Wege strafrechtsgeschichtlicher Forschung*, Köln - Weimar - Wien, 1999.

⁵⁴ C'est l'un des aspects dont nous traiterons dans notre thèse de Doctorat en préparation : *Environnement social et naturel de l'abbaye de Stavelot-Malmedy du VII^e au XIV^e s. L'Ardenne au Moyen Âge*.

⁵⁵ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 230.

⁵⁶ Un document de 1153, longtemps interprété comme une récupération de l'ensemble des droits et prérogatives de l'avouerie, ne serait qu'une *Vorurkunde*,

qui, par ailleurs, ne concerne pas la fonction d'avoué en tant que telle, mais uniquement les biens et revenus affectés au service militaire. (R. PETIT, *L'avouerie de l'abbaye de Stavelot du IX^e au XII^e siècle*, dans : *L'avouerie en Lotharingie. Actes des 2^e journées Lotharingiennes. 22-23 octobre 1982. Centre universitaire de Luxembourg*, Luxembourg, 1984, p. 154-155).

⁵⁷ J.-P. CUNIBERT, *L'abbaye de Stavelot-Malmedy au temps de l'église impériale*, mémoire de Licence inédit (ULg), Liège, 1977, p. 164; WEHLT, H.-P., *op. cit.*, p. 227; HR 238.

⁵⁸ Comme l'ont souligné très justement J. Yernaux, J. Stiennon et, à leur suite, Benoît Wéry, « le terme *comitatu* semble prouver l'existence, dès cette époque, d'une juridiction dépendant du château, d'une *châtellenie*, sur laquelle l'abbé estime pouvoir exercer des prérogatives de type *comtal*. » (B. WÉRY, *Logne*, dans *Stavelot Wellin Logne. Une abbaye et ses domaines*, Stavelot, 1997, p. 110; J. YERNAUX, *Histoire du comté de Logne. Etude sur le passé politique, économique et social d'un district ardennais*, Liège - Paris, 1937, p. 23; J. STIENNON, *op. cit.*, p. 19.)

⁵⁹ Territorialisation plus précise, regroupement et arrondissement des zones d'influence, perte des possessions éloignées. Ce phénomène était parallèle à une concentration renforcée autour des noyaux de pouvoir et un appui plus net sur les forces internes. (cf. N. SCHROEDER, *Les élites seigneuriales du duché de Limbourg XII^{ème}-XIII^{ème} siècle. (Seconde partie)*, à paraître dans : *Cahier du passé*; N. SCHROEDER, *Le duché de Limbourg. Aspects économiques*, article à paraître, dans : le *BIAL*; M. SUTTOR, *Vie et dynamique d'un fleuve. La Meuse de Sedan à Maastricht (des origines à 1600)*, Bruxelles, 2006, p. 247-255.

⁶⁰ J. STIENNON, *op. cit.*, p. 60.

⁶¹ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 208.

⁶² S. WITTEKIND, *op. cit.*, p. 6 a attiré l'attention sur ce point.

⁶³ F.-J. JAKOBI, *op. cit.*, p. 233.

⁶⁴ P. GEORGE, *A Stavelot-Malmedy entre 1080 et 1130. Cinquante ans de vie monastique revisités*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois*, t. 24, Liège, 2001, p. 1-23.

⁶⁵ P. GEORGE, *Erlebold (1193), gardien des reliques de Stavelot-Malmedy*, dans : *Le Moyen Age*, vol. 90, n° 3-4, Bruxelles, 1984, p. 375-382.

⁶⁶ Ainsi, l'autel portatif de Stavelot semble appartenir à l'époque d'Erlebold, successeur et frère de Wibald.

⁶⁷ Nous y avons déjà insisté, il fallut près de cinq ans à Wibald pour se profiler à la cour impériale. Ses trois prédécesseurs directs Warnier (1119-1124), Cunon (1124-1128) et Jean (1128-1130), sont, pour leur part, décédés quelques années à peine après leur accession à l'abbatit.

⁶⁸ B. VAN DEN BOSSCHE, *La chasse de Saint Remacle à Stavelot (Etude iconographique et stylistique des bas-reliefs et des statuettes)*, dans *Aachener Kunstblätter des Museumsvereins Aachen*, 58, Aix-la-Chapelle, 1989-90, p. 47. La chasse de Saint Remacle a été fabriquée entre 1240 et 1268, période pourtant décrite par les historiens comme celle du déclin de l'abbaye.

⁶⁹ J.-L. KUPPER, *Liège et l'église impériale. XI^{ème}-XII^{ème} siècles*, Paris, 1981, p. 405-407.

⁷⁰ G. DESPY, *Wibald... op. cit.*, col. 826.

Table des matières



Remerciements aux prêteurs.....	2
(Virgile Gauthier)	
Préface.....	3
(Virgile Gauthier)	
Sponsors et comités	4
(Virgile Gauthier)	
Wibald de Stavelot († 1158).....	5
(Nicolas Schroeder)	
Wibald, Erlebald et le patrimoine artistique de l'abbaye de Stavelot.....	15
(Albert Lemeunier)	
La découverte de la tombe de Wibald et son mobilier funéraire.....	25
(Bernard Lambotte et Brigitte Neuray)	
Les reliques et leurs authentiques.....	31
(Albert Lemeunier, Fanny Van Cleven, Ina Vanden Berghe, Marit Vandenbruaene et Lieve Watteuw)	
Les trésors exhumés (crosse abbatiale, Sol et Luna, vitraux).....	43
(Bernard Lambotte et Brigitte Neuray)	
Le denier de Wibald.....	49
(Jean-Luc Dengis)	
Les sources théologiques des orfèvreries romanes stavelotaines.....	51
(Benoît Van den Bossche)	
Le cheminement du patrimoine et la dispersion du trésor.....	55
(Sophie Balace)	
Notices des pièces et photos.....	59
Orientation bibliographique.....	67
Crédits photographiques	69
Table des matières.....	71

Ouvrage édité par l'Abbaye de Stavelot

Coordination: Philippe Minke pour Espaces Tourisme & Culture Asbl

Illustration de couverture: Impact Diffusion

Graphisme: Groupe Chauveheid, Stavelot

Impression: Groupe Chauveheid, Stavelot

Avec le soutien du Commissariat général au Tourisme de la Région Wallonne

Le contenu des contributions de ce catalogue n'engage que leurs auteurs

*

* *

Collection Abbaye de Stavelot

Apollinaire & Cie en coédition avec les Editions Luc Pire

Les Moines à Stavelot-Malmedy du VIIe au XXIe siècle

Wibald de Stavelot, abbé d'Empire (†1158). D'or et de parchemin